

10^{ème} RALLYE NATIONAL RONDE DE LA GIRAGLIA 22/23/24 OCTOBRE 2020

REGLEMENT PARTICULIER VHC

Le règlement particulier de ce ralle complète les règles spécifique des rallyes VHC FFSA 2020 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2020.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VH

PROGRAMME – HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Départ du Rallye : Bastia - Vendredi 23 Octobre 2020, après la dernière voiture du rallye moderne

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 23/24 Octobre 2020 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition, dénommé :

10^{ème} RALLYE V.H.C.

RONDE DE LA GIRAGLIA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 04/03/2020 sous le numéro N2/02/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 206 en date du 11 Mars 2020

Ce rallye sera jumelé au 50^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours sauf les spéciales ES 3/4 EPREUVES DE NUIT.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA N°4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	Christian LECA
Adjoints à la Direction de Course	David BERETI N°20543 Sylvie ZYCH N°3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH N°4626
Membres de Collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Délégué à l'Organisateur technique	Daniel BALDASSARI N°5820
Commissaire Technique responsable VHC	Michel RAMU N°2669
Chargés des relations avec les concurrents	Vincent FATTACCIO N°8025

1.2 ELIGIBILITE :

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

1.3. - VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Jeudi 22 Octobre de 17h00 à 00h00 et le Vendredi 23 Octobre 2020 de 7h30 à 10h00 à **MAIRIE ANNEXE PLACE DU MARCHÉ BASTIA**

Les vérifications des voitures auront lieu le Jeudi 22 Octobre de 17h15 à 00h30 et le Vendredi 23 Octobre 2020 de 7h45 à 10h15 sur PLACE DU MARCHÉ – **Bastia**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 19 Octobre 2020.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Station ESSO (à côté du commissariat de Bastia)

Article 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3. CONCURRENT ET PILOTE

3.3.P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **pour la première liste** : groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - **pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**
- **Les voitures du groupe Classic de compétition**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

Idem au Rallye moderne sauf :

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 30
Joindre la 1^{ère} page du PTH (Passeport Technique Historique)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 500,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 1000,00 €

+ 45,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Article 4P. VOITURE ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

Article 5P. PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE BASTIA

COLLECTIVITE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5P. LICENCES

Conforme à la réglementation générale.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 1ère Etape BASTIA BASTIA

E.S. 1 –	PONT DE LURI - CANARI	26,13 Kms
E.S. 2	SAINT FLORENT – COL DE TEGHIME	10,43 Kms

Total : ESS Etape : 36,56 Kms

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 – 2ème Etape BASTIA-MACINAGGIO – BASTIA

E.S 5/7 : MACINAGGIO –ERSA	11,70kmx2-	23,40km
E.S 10 : MORSIGLIA – CAGNANO	23,01km x 2 -	46,02km
E S. 9 CARDO / FANGO-BASTIA	3,00km x 1 -	3,00km
		<u>TOTAL ESS : 72,42km</u>

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

7.3.17 : Nouveau départ après abandon

Article 8P. RECLAMATION – APPEL

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P. PRIX ET COUPE

Il n'y aura pas de dotation en prix.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.